

La Ville de Rivière-Rouge est à la recherche de candidats pour combler un (1) poste régulier à temps partiel « Agent du territoire » pour son Service d'urbanisme et d'environnement.

- Vous savez composer avec la clientèle;
- Vous faites preuve d'autonomie et de jugement, d'esprit d'analyse et de synthèse, de rapidité d'exécution, de dynamisme, de discrétion, d'intégrité, d'entregent et de diplomatie pour transiger ou interagir avec les contribuables et toutes les personnes concernées;
- Vous possédez un excellent sens de l'orientation et de l'observation;
- Vous faites preuve de respect des procédures et vous avez une excellente maîtrise du français écrit et parlé;
- Vous avez un excellent sens de la communication et vous avez la capacité de travailler sous pression.

## **VENEZ JOINDRE UNE ÉQUIPE MULTIDISCIPLINAIRE ET DYNAMIQUE!**

### **POSTE, STATUT ET HORAIRE DE TRAVAIL**

Agent du territoire - Poste régulier à temps partiel - Classe 11

De jour : 35 heures/semaine du lundi au vendredi - Trente-deux (32) semaines/année (de mars à octobre ± 7 mois)

### **DESCRIPTION SOMMAIRE DE LA FONCTION**

*Sous l'autorité du directeur du Service d'urbanisme et d'environnement, en accord avec les politiques municipales, le guide interne et en fonction des besoins du service, la personne occupant ce poste s'assure principalement d'inspecter le territoire conformément aux lois et règlements en vigueur. La personne occupant ce poste doit :*

- . Procéder aux inspections du territoire de la Ville en suivi des permis et certificats et des requêtes et plaintes;
- . Faire respecter les règlements en vigueur;
- . Faire appliquer et suivre les différentes lois et les différents règlements régissant l'aménagement, l'urbanisme et l'environnement;
- . Informer et faire rapport au directeur du service, de toutes infractions décelées et faire les recommandations sur les mesures à prendre pour corriger la situation;
- . Préparer les dossiers d'infraction et représenter la Ville à la Cour, lorsque requis;
- . Traiter les plaintes relatives à l'application des règlements et en constater les infractions;
- . Émettre, quand la situation l'exige, des avis, des constats d'infraction et en assurer le suivi, si requis;
- . Noter au dossier de propriété toutes les informations connues, discutées, transmises ou reçues;
- . Faire l'inventaire des dossiers d'infraction et autres;
- . Informer, sensibiliser et expliquer aux citoyens ou promoteurs leur droit, la nécessité et le respect des lois et règlements applicables, au besoin;
- . Sur demande, préparer des dossiers liés aux réunions du CCUE ou autres, si applicable;
- . Respecter le système de classement des dossiers déjà établi;
- . Utiliser les divers logiciels internes de gestion disponibles dans le cadre de ses fonctions;
- . Respecter les mesures de santé et sécurité au travail dans son milieu de travail;
- . Effectuer toute autre tâche connexe de même nature et en relation directe avec cet emploi.

### **EXIGENCES DU POSTE ET QUALITÉS REQUISES**

- . Doit posséder un DEC en aménagement du territoire ou urbanisme, ainsi qu'en inspection municipale ou l'équivalent;
- . Avoir un minimum de deux (2) ans d'expérience dans le domaine;
- . Détenir un permis de conduire valide;
- . Maîtrise des logiciels de la suite Office (Word, Excel et Outlook);
- . Posséder une connaissance accrue du monde municipal, des règlements d'urbanisme et d'environnement ainsi que du territoire de la Ville;
- . Maîtrise du logiciel AccèsCité Territoire serait un atout;
- . Le bilinguisme serait un atout.

LES PERSONNES INTÉRESSÉES DOIVENT FAIRE PARVENIR LEUR CURRICULUM VITAE AU PLUS TARD LE 7 SEPTEMBRE AVANT 16 H, À L'ADRESSE SUIVANTE :

**Poste régulier à temps partiel « Agent du territoire »**  
**Ville de Rivière-Rouge**  
**25, rue L'Annonciation Sud - Rivière-Rouge QC J0T 1T0**  
**Par télécopieur : 819 275-3676**  
**Courriel: rh@riviere-rouge.ca**

*Dans le présent document, le genre masculin est utilisé au sens neutre et désigne les femmes autant que les hommes. Un test de qualification sera exigé et la note de passage est de 70 %. Seules les personnes retenues pour une entrevue recevront une réponse. Nous souscrivons au principe de l'équité en matière d'emploi.*